

## Querelle de la langue

Paru dans *Huguette Krief & Valérie André (dir.)  
Dictionnaire des femmes des Lumières, Paris, H. Champion, 2015, vol. 2*

Les recherches menées depuis quelques années sur le mot *autrice* ont montré quelle « guerre » qui lui avait été faite à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, parallèlement à celle menée contre les femmes osant se lancer dans cette carrière. « Ah ! ciel ! une femme AUTRICE ! Mais c'est le comble du délire ! », résume ainsi l'un des personnages de *La Paysanne pervertie* de Restif de la Bretonne (1784), tandis que les dictionnaires martèlent que le mot n'existe pas. On ne s'étonne donc pas que les principales intéressées renoncent à arborer un titre aussi mal vu, quand elles ne renoncent pas tout simplement à signer leurs œuvres, de même que d'autres femmes renoncent à des appellations de longue date usitées, pour ne pas ajouter à leurs difficultés. Ainsi un critique dramatique se désole-t-il de lire sur la page de titre d'un ouvrage paru en 1777 : « *Proverbes dramatiques mêlés d'ariettes connues*, par Madame de Laisse [...] chez la veuve Duchesne, libraire rue Saint-Jacques, au Temple du Goût ; et chez l'Auteur, au Luxembourg ». Pour lui, il aurait fallu écrire *libraresse* et *autrice* : « Ces qualifications ne sont pas approuvées, il est vrai, par l'Académie française, mais elles n'en sont pas moins bonnes et significatives ; d'ailleurs l'usage les autorise : car nous disons tous les jours à Paris, une *notaresse*, une *commissairesse*, une *libraresse*, etc. » (Du Coudray, *Correspondances dramatiques*, 1, p. 257-258).

En réalité, la « guerre » dépasse de loin le domaine des substantifs, et elle est ancienne. C'est à la Renaissance que la langue française est devenue, sous la pression conjointe de l'invention de l'imprimerie et de l'essor de l'instruction, un objet de traités et de vifs débats entre imprimeurs, théoriciens et lettrés. La composante genrée des querelles linguistiques est toutefois demeurée faible, et circonscrite au domaine poétique, où l'on en est resté à des ratiocinations sur la valeur respective du *e féminin* (le son *e*) et du *e masculin* (les sons *é* ou *è*) : « demi son » pour l'un et « son plein » pour l'autre, « mollesse » de l'un et « force » de l'autre, *e féminin* « aussi fâcheux à gouverner qu'une femme » (Sébillot, *Art poétique français*, 1548)... En contre partie, les années 1550 ont vu l'adoption de la règle d'alternance des *rimes féminines* (mots terminés par le son *e*) et des *rimes masculines* (les autres), qui pourrait bien être une énième manifestation de la volonté « paritariste » de certaines grandes mécènes.

Dans les années 1630, cependant, les débats sur la langue ont gagné le monde des salons et de la Cour, et ils sont venus grossir la controverse sur le rôle des femmes dans la société. En effet, face aux dangers qui semblaient alors menacer la langue française (les grossièretés venues des guerres civiles du siècle précédent, les préciosités forgées en réaction, les latinismes des doctes...), certains ont conclu à la nécessité de la « régler ». Notamment l'Académie française, née à cette époque, et spécifiquement (auto-)investie du rôle de « dire le droit » en la matière. D'autres, au contraire, comme Vaugelas, ont soutenu que, pour connaître le bon usage, il convenait de se fier à « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire des meilleurs auteurs » – Vaugelas précisant : « Quand je dis la Cour, j'y comprends les femmes comme les hommes, et plusieurs

personnes de la ville où le prince réside » (*Remarques sur la langue française*, 1647, préface).

Sur cette toile de fond théorique, aux enjeux politiques et scientifiques assez nets, sont venus se greffer d'autres facteurs de polémique. Le rôle peu à peu occupé par l'Académie française dans la vie culturelle du royaume n'est pas le plus mince : quoi qu'elle décrète, elle agace, or elle est la plus offensive en matière de masculinisation de la langue française. Par ailleurs, les femmes ne sont pas seulement des praticiennes de la langue, qu'il faudrait écouter ou non. Certaines ont des avis. C'est le cas de toutes celles qui discutent ces propositions, dans les salons ou ailleurs, mais aussi de celles qui, de plus en plus nombreuses, entendent « donner leurs œuvres au public » ; et c'est *a fortiori* le cas de celles qui consacrent des traités au sujet, comme Marie de Gournay (« Du langage français », « Défense de la poésie et du langage des poètes », « De la façon d'écrire de Messieurs du Perron et Bertault... », 1626) et Marguerite Buffet (*Nouvelles observations sur la langue française...*, 1668). Enfin, la réflexion sur les genres masculin et féminin ne cesse d'interférer, dans l'esprit de tous, avec le réel des relations entre hommes et femmes, dans une période où ces relations sont en pleine redéfinition – et où la République des lettres voit émerger des autrices qui, pour la première fois dans l'histoire de l'Occident, remportent d'aussi grands succès que les meilleurs auteurs (Marguerite de Valois, Scudéry, Lafayette, Deshoulières, Bernard...).

C'est au XVII<sup>e</sup> siècle, donc, que la « guerre » a véritablement commencé, une partie des théoriciens s'attachant à systématiser le principe déjà ancien de la « plus grande noblesse » du genre masculin. S'ils ne reviennent pas, dans le domaine poétique, sur la règle d'alternance des rimes féminines et masculines (souvent défendue au nom de la supériorité de la langue française, la seule à posséder cette caractéristique, et souvent identifiée avec cette autre caractéristique française qu'est le mélange des sexes pratiqué par la bonne société), ils coupent la langue à l'ancien *e féminin*, qui devient définitivement *muet*, sauf à être bien encadré. Désormais, la *portée* ne se déclamera plus en deux syllabes et demi, mais en deux ; et la *porte* vaudra pour une, à moins d'être suivie d'un mot commençant par une consonne.

Pour les autres domaines, de nouvelles « règles » sont peu à peu élaborées, mais les écueils sont nombreux, les spécialistes souvent en désaccord, et le public, surtout, ne suit pas. Concernant les accords, par exemple, alors que l'ancienne langue pratiquait l'accord de proximité, c'est-à-dire avec le dernier nom d'une énumération, la règle selon laquelle « le masculin l'emporte sur le féminin » (et le pluriel sur le singulier) est mise au point. Dès les années 1600, Malherbe a proposé d'éviter « comme un écueil » une phrase comme *Ce peuple a le cœur et la bouche ouverte à vos louanges*. Quelques décennies plus tard, Vaugelas a fait part de son embarras : « Il faudrait dire *ouverts*, selon la grammaire latine qui en use ainsi, pour une raison qui semble être commune à toutes les langues : que le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble ; mais l'oreille a de la peine à s'y accommoder » (*Remarques...*, p. 83). Aussi l'ancien usage perdure-t-il, et on le trouve vivace jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

De la même façon, là où l'ancienne langue accordait sans difficulté les pronoms avec leur référent humain, il a été décrété que certains emplois relevaient d'un prétendu neutre – en réalité la forme masculine des mots (le neutre n'existant pas

en français). C'est le cas du pronom personnel attribut, dans sa fonction hautement symbolique de *représenter une qualité du sujet* (donc, le sujet). « Trouvez-vous cette femme belle ? Si elle ne l'est pas, elle le pense être », a préconisé Maupas dans sa *Grammaire française* (1607), alors que tout le monde disait *elle la pense être*. Vaugelas, quarante ans plus tard, note la résistance particulière des femmes à cette innovation : « Par exemple, je dis à une femme, *quand je suis malade, j'aime à voir compagnie* ; elle me répond, *et moi quand je la suis, je suis bien aise de ne voir personne*. » Plus ferme ici qu'ailleurs, Vaugelas estime que « c'est une faute » (*Remarques...*, p. 28). Quelques décennies plus tard, cependant, Mme de Sévigné en rit toujours : « pour moi, je croirais avoir de la barbe au menton si je disais autrement » (*Menagiana*, p. 28). Et c'est toujours ainsi que s'exprime Beaumarchais, qui fait dire en 1778 à sa Marcelline : « J'étais née, moi, pour être sage, et je la suis devenue sitôt qu'on m'a permis d'user de ma raison. » (*Le Mariage de Figaro*, III, 16).

Autre type d'accord fort symbolique : celui des gérondifs et participes présents, toujours variables en genre et en nombre (comme l'adjectif verbal) au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Les législateurs de l'Académie française se sont attaqués à ce phénomène en 1679, en préconisant de laisser variable la forme qui exprime un *état* et ne peut que *subir* l'influence d'un autre mot (l'adjectif verbal), mais de rendre invariables, c'est-à-dire bloquées sur le masculin singulier, les formes qui traduisent une *action* et conservent des capacités à *régir* d'autres mots (le participe présent et le gérondif)... Là encore, la bataille est toujours en cours à la veille de la Révolution.

Quant au genre des noms, il est l'objet d'une intense réflexion – et d'une farouche volonté de réglementation. La tâche est délicate, pourtant, car la répartition des substantifs français dans l'un ou l'autre genre est pour l'essentiel arbitraire, du moins pour les inanimés. Cela n'empêche pas les réformateurs d'essayer de systématiser les marqueurs de l'un et l'autre genre. Certains termes sont donc expulsés d'un genre et rangés dans l'autre. Comment *duché*, *comté*, *amour* pourraient-ils continuer d'être féminins, alors qu'ils se terminent par des lettres décrétées masculines ? Comment *affaire* pourrait-il poursuivre sa carrière dans le genre masculin, alors qu'il se termine par un ancien *e féminin* ? Même si la tâche est titanesque, et à vrai dire désespérée, les théorisations et les propositions vont bon train.

Les noms d'animés, eux, se déclinent traditionnellement en genre en français, y compris les titres prestigieux. En 1632, Oudin énonce l'usage qui prévaut encore : « Tous les noms de dignités et d'offices appartenant à l'homme sont masculins : pape, évêque, empereur, roi, comte, conseiller, avocat, procureur, licencié, marchand, etc. ». De même, sont féminins les noms « d'offices et conditions appartenantes aux femmes : reine, comtesse, duchesse, abbesse, nonne, conseillère, barbière, etc. » (*Grammaire française rapportée au langage du temps*, p. 51-52). On voit que la règle selon laquelle les noms de fonction seraient « neutres » n'a pas encore été mise au point, et que l'accord de proximité est toujours de mise, de même que celui du participe présent. Peu à peu, cependant, la déclinaison au féminin de certains noms naturellement marqués en genre se voit contestée – tout spécialement ceux qui désignent des fonctions ou des activités que les hommes voudraient se voir réservées. Témoin des propositions faites ici et là dans la galaxie lettrée, cette remarque de Guez de Balzac : « je dirais plutôt que Mademoiselle de Gournay est *poète* que *poétesse*, et *philosophe* plutôt que

*philosophe*. Mais je ne dirais pas sitôt qu'elle est *rhétoricien* que *rhétoricienne*, ni le *traducteur* que la *traductrice* de Virgile » (Lettre à M. Girard, 7 mai 1634). On s'oriente néanmoins vers une règle simple : si le mot est ou peut paraître épïcène (non marqué), c'est lui qui est choisi ; sinon, il est banni, et c'est le masculin qui est seul retenu. La résistance des Français et des Françaises à malmener leur langue se mesure aisément aux fréquents rappels de la nouvelle norme. Ainsi Nicolas Andry de Boisregard adresse-t-il en 1689 cette injonction pressante à ses contemporains : « Il faut dire cette femme est *poète*, est *philosophe*, est *médecin*, est *auteur*, est *peintre* ; et non *poétesse*, *philosophe*, *médecine*, *autrice*, *peintresse*, etc. » (*Réflexions sur l'usage présent de la langue française ou remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage*, 228).

Ces mots perdurent pourtant, comme *notaresse*, *commissairesse* et *libraresse*, continuant de susciter critiques et condamnations. En 1752, les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* rappellent, à l'entrée *Auteur*, qu'*autrice* est un « mot que l'usage n'admet pas ». Ils citent pourtant une phrase extraite du *Mercurie galant* : « J'avais déjà lu plus d'une fois, Mademoiselle, la lettre sur les bons mots, insérée dans le *Mercurie* du mois d'avril dernier, lorsque Madame la Marquise de la S.\*\* me dit que vous en êtes l'*autrice*. Il fallait dire l'*auteur*, suivant le bon usage et la décision de l'Académie française. » La directive n'est toutefois pas bien suivie : d'autres lettrés lui préfèrent *femme auteur*, voire *auteur femelle*, qui remporte un franc succès parmi les moqueurs, et qui entraîne à son tour *romancier femelle*, *poète femelle*, *spectateur femelle*, etc. En sens inverse, mais suivant une logique similaire, le mot *citoyen* est décrété « substantif masculin » par Diderot dans l'*Encyclopédie* (1754), au prétexte qu'« on n'accorde ce titre aux femmes, aux jeunes enfants, aux serviteurs, que comme à des membres de la famille d'un citoyen proprement dit. Mais ils ne sont pas vraiment citoyens. » Il ne s'agit pas, ici, d'obliger les femmes à porter un nom qui dit leur illégitimité dans une fonction (qu'elles occupent pourtant), mais de leur refuser l'évolution politique qu'est en train de connaître le substantif, lorsqu'il désigne un homme. Proposition non retenue – en tout cas sur le plan linguistique –, comme on en juge par la définition donnée par l'Académie à la veille de la Révolution : « Citoyen, enne : habitant d'une ville, d'une cité » (*Dictionnaire*, 1786), et surtout par l'usage immodéré qu'en feront les révolutionnaires des deux sexes. Le terme *autrice*, lui, est adopté (de même que *rédactrice*) par Mme de Beaumer, la directrice du *Journal des dames* dans les années 1760 – soit la décennie la plus radicale que connaisse le périodique. Pour autant qu'on le sache aujourd'hui, elle est bien isolée dans ce combat.

On observe enfin, parallèlement à ce double effort de masculinisation de la langue et d'accentuation de la différence des genres, deux phénomènes plus sourds, qui ne paraissent pas faire « querelle ». Le premier est l'usage de plus en plus fréquent du singulier générique *l'homme*, *la femme*, pour désigner les personnes identifiées comme *hommes* et *femmes*. Le second est l'adoption du syntagme *le sexe* pour désigner les seules femmes, courante dès la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, en concurrence avec les expressions *le beau sexe* et *le sexe faible*. Alors que les locuteurs des époques précédentes parlaient de *l'un et l'autre sexe*, voire de personnes *de tous âges et de tous sexes*, les femmes se voient désormais seules chargées de la double fonction de séduire et de reproduire l'espèce – les hommes s'en voyant pour leur part quasi débarrassés, leur nature les appelant à de plus hautes tâches.

Si ces derniers traits ne paraissent pas faire l'objet de polémiques, c'est qu'ils s'insèrent dans le développement continu de l'idéologie de « la différence naturelle des sexes », qui marque toute la fin de l'Ancien Régime. En revanche, les efforts de réforme de la langue rencontrent des résistances de grande ampleur, qui pourraient être, au XVIII<sup>e</sup> siècle, davantage liées aux modes d'apprentissage et au mépris dont souffrent toujours les doctes, qu'à la conscience des enjeux politiques contenus dans les nouvelles normes. Le changement de paradigme, après 1789, et surtout l'école obligatoire, parviendront seuls à faire admettre des règles contraires au « génie de la langue française », mais à l'unisson avec l'ordre politique genré des régimes des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

### Bibliographie

- Evain Aurore, « Histoire d'*Autrice*, de l'époque latine à nos jours », *SÉMÉION*, Université Paris Descartes, n°6, février 2008 (en ligne sur [siefar.org](http://siefar.org)).
- Planté, Christine, « Voilà ce qui fait que votre *e* est muette ». *Clio-Histoire, Femmes et Sociétés*, 11, 2000, p. 119-140.
- Viennot, Éliane, *La France, les femmes et le pouvoir, 2. Les résistances de la société (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*. Paris, Perrin, 2008.
- [www.siefar.org](http://www.siefar.org), Rubrique « la guerre des mots »

Éliane Viennot  
Université Jean Monnet (Saint-Étienne)  
& Institut universitaire de France